

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18058839

de

**Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le**

26 MARS 2018

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0630.817.823**

Dénomination

(en entier) : **FERME DES LONGS-PRES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **5651 Rognée, Ville de Walcourt, rue du Frondry, n°6**

**Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE –
MODIFICATION DES STATUTS.**

D'un acte reçu par Me Vincent BAELDEN, Notaire à Thy-le-Château, Ville de Walcourt, soussigné, le quatorze mars deux mille dix-huit en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée "FERME DES LONGS-PRES", a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale et de la fixer le troisième vendredi du mois de mars de chaque année à dix-huit heures et modifier les statuts en conséquence.

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS.

L'assemblée décide de modifier les statuts pour les adapter aux résolutions prises ci-dessus :

Article X. : ASSEMBLEE GENERALE. La première phrase de cet article est remplacée par le texte suivant :

"Il sera tenu de plein droit une assemblée générale des associés le troisième vendredi du mois de mars de chaque année à dix-huit heures.

(...)"

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS.

L'assemblée confère au gérant tous les pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Vincent BAELDEN, Notaire

Déposé en même temps:

- une expédition de l'acte
- une mise à jour des statuts

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).